

Approuvé lors du conseil municipal du 20 janvier 2023

CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 25 novembre 2022 à 19H30

PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre, à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de RATENELLE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en mairie de RATENELLE, sous la présidence de Monsieur LACOSTE Patrick, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17 novembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Nombre de conseillers municipaux présents : 8

Nombre de conseillers municipaux représentés : 1

Présents : Mmes BUCHAILLARD Sylvie, FARRIS Sandrine, MATTHEY Emmanuelle, MM. DAVID Frédéric, LACOSTE Patrick, LAUBLANC Jean-Jacques, BOULY Laurent, FIERIMONTE Sébastien

Excusé(s) : M. FERRE Jérémy (pouvoir à Mme BUCHAILLARD Sylvie), M. FOLLIET Frédéric

Absent(s) : Néant

Secrétaires de séance : Mmes FARRIS Sandrine et BUCHAILLARD Sylvie

Monsieur le Maire ouvre la séance, après constat du quorum.

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Syndicat des Eaux de la Basse Seille : Désignation d'un délégué titulaire en remplacement de M. Gilles CHEVRIER

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

M. Sébastien FIERIMONTE accepte d'être délégué titulaire au sein du Syndicat des Eaux de la Basse Seille

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la précédente séance du 7 octobre 2022.

Sur proposition de Mme Sylvie BUCHAILLARD, le conseil accepte que les procès-verbaux des conseils municipaux soient diffusés (affichage en mairie et sur le site) avant leur approbation officielle en séance suivante par le conseil, à la condition que les membres du conseil les aient validés préalablement par retour de mail en précisant bien la mention « **à approuver lors du prochain conseil municipal** »

BÂTIMENTS

Salle polyvalente

Le groupe de travail s'est réuni et les axes de travail définis sont présentés:

- Consolidation de la toiture et de l'avancée
- Amélioration de la performance énergétique
- Conception d'une cuisine fonctionnelle en redistribuant l'espace pour 120 convives
- Amélioration de la résonance acoustique (entrée et salle)
- Sanitaires : respecter la réglementation (PMR et portes de secours)
- Prévision d'un écran et vidéoprojecteur

La liste des artisans déjà sollicités afin d'établir l'estimatif du projet est présentée

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avant-projet présenté pour la rénovation de la salle polyvalente pour un montant estimatif de 325 663,79 € HT soit 388 109,47 € TTC et décide à l'unanimité de solliciter les subventions suivantes : Etat pour la DETR, Conseil Départemental 71 (AAP), SYDESL (Certificat Economie Energie), Conseil Régional .

Dans un deuxième temps il faudra prévoir l'éclairage du parking et son aménagement.

Logement école élémentaire

Explications de M. le Maire (Logement traversant, possède deux chambres, etc.)

Point sur l'avancée des travaux : il reste le carrelage de la salle de bains à poser, le lino et les meubles de cuisine ; un léger dépassement de budget est à prévoir en raison du carrelage.

M. FIERIMONTE Sébastien propose de faire vérifier les portants auprès d'un maçon ; Le conseil municipal valide cette proposition.

Le montant de la location sera délibéré lors du prochain conseil, après une visite des lieux par l'ensemble des conseillers.

VOIRIE

Classement parcelle ZL 174

Le conseil municipal décide à l'unanimité le classement dans la voirie communale de la parcelle ZL n°174 (appartenant actuellement au domaine privé de la commune) pour une longueur de 316 mètres (largeur comprise entre 4 et 8 mètres) ; Cette nouvelle voie communale se dénommera : « Route du Pré Cartier » et sera ouverte à la circulation en sens unique.

Des devis de terrassement vont être sollicités pour l'aménagement de la voie.

Pose compteur EDF

Nous rencontrons un problème d'alimentation électrique avec la caméra de vidéoprotection située au niveau du terrain de boules lyonnaises ; d'autres possibilités d'alimentation vont être étudiées (demander un devis à ENEDIS pour la pose d'un compteur indépendant ; étudier avec le SYDESL la possibilité de déplacer la commande d'éclairage public afin d'y raccorder la caméra ; solliciter un devis pour une alimentation sur batteries).

PLUI

Nous avons reçu les documents de la Communauté de Communes pour relecture ; M. le Maire fait une présentation des plans concernant Ratenelle ;

Une réunion publique est programmée le 17 janvier 2023 à 20h00 à Romenay ;

Le projet de règlement du PLUI va être diffusé à tous les membres du conseil pour prise de connaissance et afin de pouvoir répondre aux éventuelles questions des habitants de la commune.

VIE SCOLAIRE ET VIE ASSOCIATIVE

Ecole

- un point est fait sur le fonctionnement des deux classes : aucun problème majeur
- la réflexion sur le problème d'accès au copieur est en cours ;
- Projets de l'année : la classe CP maternelle travaille sur un projet intitulé « Voyage autour du monde » et demande à toutes les personnes qui partent en voyage à l'étranger d'envoyer une carte postale à l'école de Ratenelle. Les CP vont se rendre à la piscine avec la classe élémentaire, au cinéma et feront le projet petits marcheurs. Ils ont participé à l'action « Nettoyons la nature » et participeront à une activité boules lyonnaises. Pour la classe élémentaire : les élèves vont se rendre également à la piscine, au cinéma et feront une animation boules lyonnaises.

Garderie restaurant scolaire

- En raison d'un nombre correct d'enfants inscrits, aucun souci n'est à signaler à la garderie et au restaurant scolaire.

Associations

- L'activité danse de la Société de loisirs a lieu le jeudi soir à la Truchère
- L'activité théâtre de la Société de loisirs a lieu le mercredi soir dans la salle de réunion de la mairie
- le Sou des Ecoles a tenu son Assemblée Générale : un nouveau bureau est élu et le marché de Noël aura lieu le 3 décembre 2022
- la société de chasse a réalisé une vente à emporter de saucisson à la gène
- l'association Pétanque a réalisé une vente à emporter de tripes
- Un point est fait sur l'Assemblée générale de l'association des Boules Lyonnaises qui a eu lieu courant novembre ; M. le Maire relaie auprès du conseil la demande de l'association qui sollicite l'agent communal

pour effectuer le désherbage du terrain de boules ; Le conseil municipal donne à l'unanimité un avis défavorable à cette demande.

CCAS

- Un point est fait sur le projet de distribution de bons d'achat aux habitants de la commune âgés de plus de 70 ans au titre des colis de Noël (25 € contre 20€ précédemment) ; les bons seront distribués mi-décembre ; Le conseil municipal espère que le repas des aînés pourra avoir lieu en 2023.

FINANCES ET ADMINISTRATION

MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT TE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 :

Le conseil municipal, après explications de Mme Sandrine FARRIS, autorise à l'unanimité M. le Maire à signer, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023 dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement du BP 2022, soit pour un montant total de 39 089 €.

VERSEMENT DE SUBVENTIONS

- Club de danse : la salle polyvalente de Ratenelle étant inutilisable, le conseil valide le versement d'une subvention exceptionnelle de 200€ à l'association Société de Loisirs pour le remboursement des frais de location de la salle de la commune de La Truchère ; un reliquat sera à prévoir au BP 2023 (solde remboursement frais de location à verser en juin).
- ESBRR : le conseil municipal valide le versement d'une subvention exceptionnelle de 50 € à l'association ESBRR (dédommagement annuel alimentation électrique de la caméra de vidéoprotection)
- Société de Chasse : afin de respecter l'équité entre les associations, le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de subvention de la société de chasse pour le financement de l'achat de pièges ; Mais le conseil accepte de prendre en charge les factures de consommation électrique du local (anciens vestiaires) comme c'est déjà le cas pour la pétanque et le sou des Ecoles.

REMBOURSEMENT ACOMPTE LOCATION SALLE POLYVALENTE

Le conseil municipal valide à l'unanimité le remboursement à l'Amicale des Chasseurs de La Truchère de la somme de 115 € correspondant à un acompte versé en 2019 sur la location de la salle polyvalente de Ratenelle (location annulée suite à la période de confinement pour le COVID 19) et valide la décision modificative budgétaire correspondante nécessaire (annulation d'une recette communale sur un exercice antérieur à 2022).

REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX ELUS

Le Conseil Municipal, suite à la présentation des justificatifs correspondants, décide à l'unanimité le remboursement des frais suivants avancés par les élus pour des achats effectués pour le compte de la commune :

remboursement à M. Frédéric DAVID des sommes de 90.01 € (carburant) et remboursement à Mme Sylvie BUCHAILLARD de la somme de 141,39€ (achat de poubelles).

Le conseil municipal décide de solliciter une carte auprès du magasin Intermarché à Cuisery afin d'éviter les avances de frais.

ORGANISATION DES VŒUX

La salle polyvalente étant inutilisable, et la commune ne disposant pas d'autre lieu adapté pour accueillir la population dans de bonnes conditions, le conseil municipal décide de ne pas organiser de cérémonie des vœux début 2023 ; une feuillette sera distribuée aux habitants courant janvier pour expliquer ce choix .

BUDGET PRIMITIF 2023

Un point est fait sur les projets 2023 (investissements, etc.) :

- Rénovation de la salle polyvalente
- Rénovation de la bascule
- Aménagement d'une plateforme pour les containers à déchets « Impasse de la Teppe » ;
- Réflexion à mener sur la modification des panneaux d'affichage à l'entrée du village
- Terrassement Route du Pré Cartier

M. Sébastien FIERIMONTE demande s'il est possible que l'agent technique communal dégage les ponts en bords de Seille afin qu'il effectue un relevé ; Par ailleurs les poubelles en bords de Seille vont être enlevées pour l'hiver ;

RAPPORT DU SYNDICAT DES EAUX

Le conseil a pris connaissance et approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par le Syndicat des Eaux de la Basse Seille pour l'année 2021.

SYDESL

M. Sébastien FIERIMONTE fait part à l'assemblée du projet d'implantation par le SYDESL courant 2023 d'un poste électrique « Place des Sablons » ; ces travaux n'auront aucun coût pour la commune ; Reste à définir le lieu exact d'implantation ; une autorisation du maire pour la pose du poste sur la place communale sera nécessaire. Il sera demandé au SYDESL d'aménager une haie autour de ce poste afin de limiter l'impact visuel.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme Emmanuelle MATTHEY demande des informations sur le fonctionnement des puits de quartier ; Ils appartiennent aux propriétaires fonciers (droit de puisage éventuel).

- Mme Emmanuelle MATHEY et M. Jacky LAUBLANC vont proposer un plan au prochain conseil concernant le projet de boîte à livres

- M. Laurent BOULY indique avoir relayé sur le site les infos de la gendarmerie. Il demande où en est l'évolution du dossier concernant le problème des prostituées ; Mme Sylvie BUCHAILLARD précise que ce sujet a été largement évoqué lors de la venue du sous-préfet, le dossier est notamment suivi par un groupe de travail constitué récemment et composé de représentants de l'association le Pont, de travailleurs sociaux qui sont déjà venus sur place à la rencontre des prostituées ; M Laurent BOULY propose de lancer une vraie réflexion sur ce sujet de société et propose de se documenter sur les actions similaires menées par les maires dans d'autres communes.

- Mme Sandrine FARRIS indique qu'il va falloir travailler sur le projet de recrutement d'une nouvelle secrétaire de mairie en remplacement de Mme Catherine MESSERE qui va faire valoir ses droits à la retraite au 31.12.2023

- La feuille d'accueil destinée aux nouveaux habitants sera présentée au prochain conseil pour avis/validation.

-M. Patrick LACOSTE évoque le problème de la machine à pain qui a été vandalisée ; il a déjà contacté le major à ce sujet et une rencontre avec le boulanger est prévue, afin de définir les conditions de remise en service de la machine.

- M. Laurent BOULY demande si les gendarmes ont déjà eu recours aux caméras (réponse de M. le Maire : oui à de multiples reprises)

-M. Patrick LACOSTE évoque le problème de la vitesse excessive des véhicules qui traversent le village ; il est proposé d'étudier en partenariat avec la DRI la pose de plots au milieu de la route incitant à ralentir, ou un marquage au sol supplémentaire (bande blanche)

Le prochain conseil est fixé au vendredi 20 JANVIER 2023 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30 minutes.

Le Maire,
Patrick LACOSTE

Les Secrétaires de Séance,
Sandrine FARRIS
Sylvie BUCHAILLARD